

## Déclaration de la fédération SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires

Hier, mardi 5 février, les salarié-e-s du public et du privé étaient appelé-e-s à se mettre en grève et à manifester contre la politique profondément inégalitaire de ce gouvernement. La colère sociale que nous vivons depuis 13 semaines est assez inédite par sa force et sa durée. Elle porte principalement des exigences de justice sociale, environnementale et fiscale dans un contexte où les inégalités et l'accaparement des richesses par quelques un-es deviennent tout simplement insupportable à une large majorité de la population.

Cette colère est juste face à une violence sociale qui plonge beaucoup dans une immense précarité. Elle est juste face à un débat confisqué depuis de trop nombreuses années par les néolibéraux de toutes châpelles. La réponse ne peut pas être la violence des forces de maintien de l'ordre qui a déjà fait de trop nombreux mutilé-es et blessé-es. La réponse ne peut pas être non plus de tenter de noyer le poisson dans un faux débat qui pose en postulat de ne rien changer à l'ordre économique actuel. La réponse n'est pas plus dans le rejet de l'autre, le racisme, le sexism, l'homophobie, l'exclusion.

Ce 5 février n'est qu'un début, la mobilisation doit être massive, pour construire une grève générale et imposer nos revendications pour améliorer nos conditions de vie, d'emploi, de salaire...

Et le secteur de l'éducation n'est pas en reste.

Le projet éducatif de ce ministère c'est : des suppressions de postes, des réformes du tri social des lycées, du baccalauréat et de parcours sup, une 2me HSA imposée, la liberté d'expression attaquée.

Dans le premier degré, la poursuite de la réforme des dédoublements des CP et des CE1 en REP, se fait à moyens constants voir dans certaines académies sans moyen du tout, en augmentant les effectifs par classe y compris dans les CP et CE1 dit « 100 % réussite » qui en deux ans sont passés de 12 à 14 voir 15 élèves. A ce rythmes là, à la fin du quinquennat les CP et CE1 dédoublés seront à 20 élèves.

En tout, plusieurs centaines de postes vont manquer à la rentrée prochaine. Et pour palier ce manque de moyens, on finit de laminer ce qui reste de postes de remplaçant-e-s pour les

remplacer par des postes de contractuels.

Mais par contre ce qui ne manque pas ce sont les évaluations, en particulier celles de CP qui servent surtout la communication du ministre en vantant les effets de ses réformes alors qu'elles ne visent qu'à uniformiser les pratiques pédagogiques et à contrôler les enseignant-e-s pour mieux les rémunérer au mérite.

Dans le LGT, la suppression de filière a bien pour conséquence de remplir au maximum les classes et donc de supprimer les postes d'enseignant-e-s. Dans le LP, la baisse des horaires disciplinaires va se traduire par une coupe de 2600 suppressions de postes.

Les contre-réformes menées au pas de charge n'ont pas comme seul objectif de supprimer des postes. Elles mettent également en place un projet politique inégalitaire. La carte des spécialités dévoilée met en œuvre une inégalité dans l'accès à l'offre de formation.

Les réformes ont également pour but d'adapter le système éducatif au marché du travail : démantèlement du lycée professionnel au profit de l'apprentissage, sélection à l'entrée à l'université avec Parcoursup.

Les personnels enseignant-e-s sur le terrain subissent de plein fouet ces réformes qui déstructurent l'éducation nationale.

Alors que les moyens sont déjà sous-calibrés par rapport à l'augmentation

des effectifs, le ministère agrave la situation en supprimant des postes.

Nous ne sommes pas dupes de cette mascarade qui consiste à gonfler les heures supplémentaires pour camoufler des suppressions de postes. Et pour dégrader encore les conditions de travail des personnels dans le second degré, le ministre veut imposer une deuxième heure supplémentaire. Cette imposition ne résoudra pas la question de l'augmentation des effectifs par classe.

Cette politique d'augmentation des heures supplémentaires au détriment d'une véritable augmentation des salaires et de créations de postes à hauteur des besoins est particulièrement néfaste pour tous les personnels. Elle s'opère en particulier au détriment des femmes dont la rémunération est déjà plus faible en raison notamment de la proportion d'entre elles plus importante à temps partiel.

Le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires agrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. L'absorption par les hommes des heures supplémentaires est une des explications des différences de salaire entre homme et femme. Les femmes, pour des raisons familiales et parce qu'elles assument des doubles journées de travail, sont plus souvent à temps partiel (14,6 %) que les hommes (4,7 %). Les heures supplémentaires, imposées par l'institution à des personnels qui souffrent de la baisse de leur pouvoir d'achat, participent au même titre que la répartition genrée des métiers dans l'Éducation nationale à creuser

les différences de salaire et à construire les inégalités salariales entre les hommes et les femmes dans l'Éducation nationale.

La mise en place du « rendez-vous de carrière » dans le cadre du PPCR renforce les inégalités entre les collègues, et a montré son caractère injuste. Les recours sur les appréciations finales ont été nombreux. Les « rendez-vous de carrières » ont dans certains cas été un moyen de répression contre des personnels, y compris contre des représentant-e-s syndicaux avec des évaluation entièrement à charge. Face à cette évaluation la souffrance des personnels est grande, face à une évaluation dont l'injustice est évidente, l'infantilisation des personnels que nous dénoncions s'est vérifiée dans le vécu des collègues sur le terrain. Les critères de l'évaluation sont extrêmement flous et les femmes semblent en pâtir davantage que les hommes, ce qui provoque des retards de carrière pour une partie du personnel qui est pourtant la part la plus importante au sein de notre ministère. Quand est-ce que le CHSCT Ministériel compte se saisir de cette question ?

Si les femmes sont moins payé-e-s que les hommes, elles sont aussi les plus précaires. Une précarité organisée et entérinées par ce ministère. Aujourd'hui, les AESH dont la très grande majorité sont des femmes, sont appelé-e-s à se mobiliser à l'appel de l'intersyndicale.

Le ministère a organisé une grande concertation au sujet de la scolarisation des élèves en situation de handi-

cap cependant il semble qu'un-e – des acteur-trices majeur-es n'ait été oublié : les Accompagnant-e-s des Élèves en Situation de Handicap !

Les personnels, qui travaillent aux côtés des élèves en situation de handicap, sont particulièrement précaires : ils et elles subissent les temps incomplets imposés, les bas salaires, la pression au renouvellement de contrat, le manque de formation. Et pourtant leur présence est plus que nécessaire pour les élèves qu'ils et elles accompagnent.

Loin de vouloir reconnaître leurs missions et leurs compétences en créant un véritable métier d'AESH avec un véritable statut protecteur de personnel titulaire dans la Fonction Publique, le gouvernement entend précariser davantage les AESH. Il prévoit de renforcer le pouvoir des chef-fe-s d'établissement dans la gestion des AESH et d'instituer la possibilité d'un bi-employeur afin que les AESH passent à un statut polyvalent du scolaire au péri-scolaire. Cette extension constituerait un net recul pour les AESH qui réclament d'être plutôt inclus-e-s dans le domaine scolaire, disciplinaire, éducatif et qui se retrouveraient à assumer une grande diversité de mission.

Les personnels AESH s'attendent avec les annonces prévues le 11 février à connaître une dégradation de leurs conditions de travail, là où on s'attendrait à une véritable reconnaissance du métier d'AESH.

La Fédération SUD éducation et l'Union Syndicale Solidaires

Dénoncent cette politique d'asphyxie budgétaire imposée par le gouvernement dans les services publics en général et revendentiquent :

- l'augmentation générale des salaires en tendant vers l'égalité salariale plutôt qu'une deuxième HSA imposée ;
- la création de postes à hauteur des besoins ;
- L'abrogation de la réforme du lycée et du bac
- de la réforme de la voie professionnelle,

- de parcoursup,
- de la hausse des frais d'inscription à l'université
- et de l'ensemble des réformes et projets libéraux et réactionnaires menées tambour battant par le ministère.

De la maternelle à l'université, nous appelons à toutes les initiatives permettant de construire le rapport de force avec le gouvernement pour la satisfaction des revendications des personnels de l'éducation.

